

N°55, septembre 2023

Directrice de la publication : Martine DAGUERRE
Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia DECERLE

Impression municipale à 750 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 accueil@conches-sur-gondoire.fr

Astreinte élus : 07.77.05.26.87

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h,

Le samedi de 9h à 12h.

site internet : www.conches-sur-gondoire.fr



Mairie de Conches sur Gondoire



[mairiedeconchessurgondoire](https://www.instagram.com/mairiedeconchessurgondoire)



**BONNE
RENTREE
A
TOUS !!!**



Vous souhaitez rencontrer Madame la Maire ?

Martine DAGUERRE vous recevra lors de sa permanence, de 9 heures à midi, les samedis :

-16 septembre

-14 octobre

-18 novembre

-16 décembre

Inscrivez-vous auprès de l'accueil : marie.berzin@conches-sur-gondoire.fr /
01.64.02.26.17 en indiquant les sujets que vous désirez aborder.

D'autres créneaux seront programmés ultérieurement, sur l'année 2024.

RANDO CONCHES

40^{ème} Journées Européennes du Patrimoine
Rallye pédestre à la découverte de
Conches sur Gondoire
son histoire-ses espaces naturels

Chemin
Ferraillé
Rue
du Châtelet

Ruelle
Brette
Rue de la
Jonchère

Dimanche 17 septembre 2023
Départ entre 13h30 et 15h30

Boucle de 6 km, feuille de route fournie
Dénichez les œurnes de Tecinka
et gagnez une surprise !
Accès libre pour petits et grands
(les enfants sont sous la responsabilité
de leurs parents)
Goûter à l'arrivée

Rendez-vous
place de la Mairie,
Rue du Fort du Bois

Organisé par la municipalité de
Conches Sur Gondoire

Renseignements : accueil@conches-sur-gondoire.fr

RALLYE PÉDESTRE CONCHES-PATRIMOINE LE 17 SEPTEMBRE

Dans le cadre des 40^{èmes} Journées Européennes du Patrimoine, venez (re)découvrir Conches sur Gondoire, son patrimoine naturel et son histoire villageoise, dimanche 17 septembre. Départ libre devant la mairie entre 13h30 et 15h30 pour une boucle de 6 km, en solo, en famille ou entre amis. Munis d'une feuille de route détaillée, vous traverserez espaces de nature et secteurs plus urbanisés. Ouvrez l'œil, vous pourriez remporter une surprise... Accès libre, goûter à l'arrivée. Renseignements : accueil@conches-sur-gondoire.fr

PETIT DÉJEUNER CITOYEN POUR LE NORD DE CONCHES

Réunion de quartier le samedi 9 septembre, de 9 à 12 heures, à l'école Gustave Ribaud (accès ruelle Binette).

PORTAIL FAMILLE

Le Portail Famille est accessible sur le site internet de la commune de Conches. Pour y accéder, cliquez sur le lien suivant :



<https://portail.berger-levrault.fr/MairieConchesSurGondaire/>

Dorénavant le Portail Famille vous permettra de faire vos réservations en ligne pour la cantine, l'étude, la garderie, le tennis et les stages sportifs. Vous pourrez régler vos factures par carte bancaire sans vous déplacer, **sur un espace sécurisé**.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Marie Berzin au 01.64.02.26.17 ou à l'adresse marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr.

Concernant les prestations (cantine, centre de loisirs, garderie, étude) de l'école Val Guermantes en gestion par le SIVOM Conches Guermantes, il faut passer par le portail famille dédié : <https://sivom77600.les-parents-services.com/>

URBANISME : NOUVEAU TUTORIEL

Afin de vous aider dans vos démarches d'urbanisme dématérialisées, un tutoriel est disponible sur le site de la Mairie, via le lien suivant :

https://www.conches-sur-gondaire.fr/media/www.conches-sur-gondaire.fr_tutoriel-grand-public.pdf?fbclid=IwAR3AVCm90nFZrDSMibmwxcxk8qmipi64CqGblxttjKLXCmsUG5SAIj6wstw

RÉOUVERTURE DU PÔLE ASSOCIATIF



Le pôle associatif va rouvrir prochainement suite à des travaux de rénovation et de mise en sécurité.

Le bâtiment situé à côté du gymnase pourra enfin accueillir dans de bonnes conditions les associations (à but non lucratif sans activités commerciales).

Si vous souhaitez réserver un créneau pour votre association ou une future association, merci de contacter la mairie : sophie.merrar@conches-sur-gondaire.fr / Tél : 01.64.02.26.17

A noter : en raison de la superficie des salles et de la réglementation en matière de sécurité, les places sont limitées.

PETIT DÉJEUNER DES JEUNES DIPLÔMÉS DU 7 OCTOBRE



Jeunes diplômés, n'oubliez pas de vous inscrire en mairie, avant le 15 septembre à l'adresse mail : marie.berzin@conches-sur-gondaire.fr en transmettant

un justificatif de domicile de moins de 3 mois et une copie du diplôme concerné (ou votre relevé de notes). Lors de ce petit déjeuner, un cadeau vous sera remis par Madame la Maire. Votre famille est également invitée à ce moment convivial.



Prochains rendez-vous « Cœur de village »

- [Réunion publique le jeudi 19 octobre à 19h](#)
pour la présentation des scénarios sur les différents secteurs
Ferme du Laurençon, Grange et site Gustave Ribaud
(à la Salle du Totem, 6 avenue André Malraux à Lagny-sur-Marne)

- [Permanence le samedi 21 octobre de 10h à 12h](#)
(En mairie de Conches)

OUVERTURE DE LA POSTE COMMUNALE LE 26 SEPTEMBRE



Le groupe La Poste nous a donné son accord pour l'implantation d'une Agence Postale Communale au sein de la mairie, pour une phase expérimentale d'un an.

Ce service public complémentaire est mis en place via une convention de partenariat entre la commune et le groupe La Poste. **L'agence ouvrira officiellement le mardi 26 septembre 2023 à 9h.** Elle sera ouverte aux horaires de la mairie (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00 et le samedi matin : 09h00 – 12h00).

Sous un format de guichet unique, vous bénéficierez des services postaux classiques (timbres, recommandés, envoi de courriers, achat d'enveloppes, retrait ou dépôt de colis, etc ...). En complément, un agent labellisé « Aidant - Connect », en partenariat avec la maison France Services de Lagny-sur-Marne, vous accompagnera pour vos démarches sur internet.

De plus, les Conchois.es sont conviés à l'inauguration de l'Agence Postale Communale qui aura lieu le **samedi 30 septembre 2023 à 10h00 en mairie.**

COLIS DE NOËL DES SENIORS



Concerne les Conchois.es ayant 65 ans au plus tard le 31 décembre 2023.

Inscription en Mairie jusqu'au 30 octobre 2023, en présentant un justificatif de domicile et une pièce d'identité.



DÉVERSEMENTS DE CHANTIERS DANS LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES



Ce manquement pollue l'environnement, obture les canalisations et peut générer des odeurs ! Il est interdit de laisser des eaux contenant du ciment ou toute autre matière se répandre dans les avaloirs.

Déverser tout type de déchets sur la voie publique est passible d'amende.

VILLE PROPRE

Pour rappel :

- Les ordures ménagères (**poubelles bordeaux**) sont ramassées, les mardis et vendredis matin. Elles doivent être seulement sorties la veille au soir (et non plusieurs jours à l'avance !).
- Elles seront **rentrées dès que possible**, et ne devront pas traîner sur les trottoirs.
- Idem pour les **poubelles jaunes** de tri sélectif qui sont ramassées chaque lundi matin.
- Ainsi que pour les petits **bacs de verre** collectés tous les 15 jours, chaque semaine impaire.
- Concernant les ordures extra-ménagères, le ramassage de celles-ci est planifié le dernier jeudi de chaque mois impair, elles sont à sortir la veille au soir sur le trottoir **juste devant chez vous**, et pas quelques jours avant. Si vous avez un doute sur ce que vous pouvez y déposer, des **mémo-tris** sont à votre disposition au Sietrem ou à l'accueil de votre Mairie.



REMBOURSEMENT DE LA CARTE IMAGINE R

Pour les collégiens, sans conditions de revenus, remboursement de 50% du montant restant à charge en fournissant à la Mairie les documents suivants avant le 15 novembre 2023 :

- Un certificat de scolarité,
- Un justificatif de domicile, de bourse (si boursier), et de règlement de la carte,



➤ Un Relevé d'Identité Bancaire.

DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (DAACT)

Celle-ci est trop souvent oubliée.

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et ces derniers sont terminés ?

Vous devez alors effectuer une **déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux.**

Imprimé Cerfa n° 13408*09 sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1978>



**DANS QUELQUES JOURS :
NOTRE GRANDE
BROCANTE !
NOUS VOUS ATTENDONS
NOMBREUX LE DIMANCHE
10 SEPTEMBRE.**

RAPPEL D'UTILISATION DU CHAUCIDOU



Nous vous invitons à relire les explications détaillées du n°54 de Conch'Infos paru début juin sur le Chaucidou (Chaussée pour les Circulations Douces) de la rue du Fort du Bois.

Pour mémo :

Les motos et les voitures doivent circuler au centre, elles doivent se rabattre sur la droite si et seulement si un véhicule se présente en face, tout en vérifiant qu'il n'y a pas de vélo sur la bande cyclable. S'il y en a un, elles doivent rester derrière.

La limitation de vitesse à 30 km/h et les nombreux aménagements ont ralenti considérablement la circulation et ont diminué les risques d'accidents.

Nous rappelons qu'**il est interdit de stationner sur les voies vélos et sur les trottoirs.**

La verbalisation a commencé et va se poursuivre.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Le texte ci-dessous a été écrit sous la seule responsabilité de ses auteurs. Il n'est en aucun cas cautionné par la rédaction du bulletin d'informations municipales. Il est reproduit tel que communiqué, dans la limite des contraintes de parution.

Être élu d'opposition à Conches, qu'est-ce que c'est ?
Défendre les riverains contre des décisions unilatérales dénuées de bon sens (implantation d'un terrain de basket sur l'espace Boitel).

Se faire bloquer sur la page communale Facebook sans autre motif que celui d'avoir exprimé un avis différent. N'être convié aux commissions – et elles sont rares ! – que lorsque tout a déjà été décidé par l'équipe majoritaire (PLU, écoles, environnement...).

S'entendre dire que les communications publiques destinées aux administrés suffisent largement à informer l'opposition.

Découvrir un tract comportant des informations erronées sur la mobilisation des parents d'élèves contre la fermeture des classes et la sectorisation du collège.

Apprendre, a posteriori, qu'un goûter citoyen est organisé au Val Guermantes par l'équipe majoritaire. Pourquoi invariablement écarter l'opposition ?

Il est temps d'écouter vraiment la voix de tous les Conchois et de respecter leurs intérêts, comme le clamait haut et fort Mme Daguerre avant d'être élue... Temps également que les remarques constructives de l'opposition ne soient pas systématiquement rejetées, mais que leur pertinence soit reconnue.



